

Initiales du président

Initiales de la directrice

No. de la
résolution
ou annotation

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES-PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS
ÉCOLE DES CAVALIERS

Procès-verbal de la première séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2019-2020 tenue le 30 septembre 2019 à 18h30, à l'école des Cavaliers.

SONT PRÉSENTS

Mesdames

Anne-Marie Beaulieu	Parent
Claudine Clément	Enseignante
Julie Foster	Parent
Christine Pichette	Parent
Dominique Pilon	Enseignante

Messieurs

Richard Bilodeau	Parent
Jean-Sébastien Racine	Parent
Marc Rousson	Classe principale, service de garde

PARTICIPENT ÉGALEMENT

Mesdames

Catherine Dubuc	Directrice
Hélène Robert	Membre de la communauté
Marie-Chantal Rouleau	Directrice adjointe

SONT ABSENTS

Nancy Boudrias	Membre de la communauté
Patrice Héroux-Mailhot	Enseignant

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La directrice accueille les membres, constate le quorum et ouvre la séance à 18h33.

2. PRÉSENTATION DES MEMBRES

Chaque membre se présente à tour de rôle.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice fait la lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par Madame Christine Pichette, appuyée par Madame Julie Foster, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2019

Il est proposé par Madame Christine Pichette d'adopter le procès-verbal du 27 mai 2019.

Adoptée à l'unanimité.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi

6. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention du public

7. MOT DE LA DIRECTION

Madame Catherine Dubuc nous informe de quelques événements à venir :

- La 1^{re} communication sera remise le 11 octobre;
- Les photos scolaires seront prises le 7 octobre;
- Les ateliers ASTER pour les élèves de 5^e année et des classes spécialisés auront lieu le 10 octobre.
- Poursuite du partenariat avec la ville de Gatineau avec le coût à 7\$ pour les cartes « Accès Gatineau + » pour les élèves en classes spécialisées.

8. MOT DES ENSEIGNANTS

- Très belle rentrée scolaire. La routine s'installe de plus en plus tous les jours.
- Les enseignantes du préscolaire ont fait un retour sur la procédure de la rentrée progressive pour discuter du fonctionnement pour les années à venir.
- En ce qui le primaire, le fonctionnement des noms affichés à l'extérieur est une procédure à conserver pour le futur.

9. MOT DE L'OPP

- La première commande de pizza s'est bien déroulée. Quelques ajustements à effectuer en lien avec les paiements et la distribution.
- Il y aura deux autres vagues concernant les commandes pour la pizza.
- Demande de bénévoles pour accompagner les enseignants à la bibliothèque.
- Partage des informations en lien avec l'activité d'Halloween.

<p>Initiales du président</p> <p>-----</p> <p>Initiales de la directrice</p>	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</p>
--	---

CE #1920-01

10. ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT OU D'UNE PRÉSIDENTE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Catherine Dubuc explique le rôle de la présidence du conseil d'établissement.

Monsieur Richard Bilodeau est proposé comme président.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 56 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres de la commission scolaire ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyée par Madame Julie Foster, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** Monsieur Richard Bilodeau comme président du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2019-2020.
- **DE MANDATER** Madame Catherine Dubuc pour qu'elle informe la commission scolaire du nom du nouveau président du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2019-2020.

CE #1920-02

11. ÉLECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT OU VICE-PRÉSIDENTE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Madame Catherine Dubuc explique le rôle de la vice-présidence du conseil d'établissement.

Madame Christine Pichette est proposée comme vice-présidente.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 60 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, stipule que le conseil d'établissement désigne, parmi ses membres éligibles au poste de vice-président, une personne pour exercer les fonctions et pouvoirs de ce dernier
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jean-Sébastien Racine, appuyée par Madame Julie Foster, il est résolu à l'unanimité ;
- **DE NOMMER** Madame Christine Pichette comme vice-présidente du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2019-2020.

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

CE #1920-03

12. CHOIX D'UN (E) SECRÉTAIRE

Madame Julie Foster se propose pour effectuer le secrétariat.

- **CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'établissement veulent se choisir une secrétaire pour prendre les notes ;
- **CONSIDÉRANT** que les notes seront transcrites au propre par la secrétaire de l'école ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Richard Bilodeau, appuyée par Madame Anne-Marie Beaulieu, il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Madame Julie Foster comme secrétaire pour effectuer le secrétariat au conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2019-2020.

CE #1920-04

13. CHOIX DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ

Madame Catherine Dubuc mentionne aux membres qu'elle a sollicité les personnes de la communauté présentes l'année dernière au CÉ pour siéger à nouveau cette année. Mesdames Hélène Robert et Nancy Boudrias souhaitent revenir cette année.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 42, 5^e par. de *la LIP*, le conseil d'établissement de chaque école doit nommer deux représentants de la communauté;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Julie Foster, appuyé par Monsieur Richard Bilodeau, il est résolu à l'unanimité;
- **DE NOMMER** Mesdames Nancy Boudrias et Hélène Robert comme représentantes de la communauté au conseil d'établissement de l'École des Cavaliers pour l'année scolaire 2019-2020.

CE #1920-05

14. DÉCISIONS

14.1. Date des rencontres

Les rencontres se dérouleront le lundi de 18h30 à 20h30 à l'exception de la rencontre du mois de juin qui se déroulera de 18h00 à 19h00. .

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances ;

Initiales du président

Initiales de la directrice

Procès-verbal
du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
de l'École des Cavaliers

- **CONSIDÉRANT** que les membres souhaitent que les rencontres se déroulent le lundi soir ;
- **CONSIDÉRANT** que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyée par Madame Dominique Piton, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le calendrier de travail 2019-2020 pour les travaux du conseil d'établissement.

4 novembre 2019	27 avril 2020
9 décembre 2019	25 mai 2020
27 janvier 2020	8 juin 2020
16 mars 2020	

14.2. Règles de régie interne

Les membres du conseil d'établissement échangent sur le document des règles de régie interne et effectuent quelques changements.

- **CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement doit établir ses règles de Régie interne ;
- **CONSIDÉRANT** que des modifications ont été apportées au document par les membres du conseil d'établissement;
- **CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Richard Bilodeau, appuyée par Madame Christine Pichette, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ÉTABLIR** les règles de Régie interne du conseil d'établissement 2019-2020.

14.3. Budget de fonctionnement

Madame Catherine Dubuc nous informe que le budget de fonctionnement est de 750 \$. Le budget a été approuvé lors de la présentation du budget de l'école au printemps dernier.

14.4 Rapport annuel 2018-2019

Le rapport annuel a été envoyé par courriel à tous les membres en juin 2019. Un vote électronique a eu lieu à ce moment. Cette résolution vise à entériner le vote électronique sur l'approbation du rapport annuel.

CE #1920-06

CE #1920-07

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

- **CONSIDÉRANT** que l'article 82 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, prescrit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités ;
- **CONSIDÉRANT** que le rapport annuel a été préparé par Monsieur Martin Montreuil, président ;
- **CONSIDÉRANT** que les membres ont eu l'opportunité de modifier ou d'enrichir le document ;
- **CONSIDÉRANT** qu'un vote électronique a eu lieu en juin 2019 pour le rapport annuel ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyée par Madame Claudine Clément, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** le rapport annuel 2018-2019

14.5 Patinoire de proximité

Madame Catherine Dubuc explique le projet. Il doit être parrainé par des bénévoles. L'argent (3 500\$) que l'école recevra pour ce projet sera investi pour les sorties en éducation physique. Également, la direction discutera avec Monsieur Lagacé de la ville de Gatineau afin de vérifier s'il est possible que la patinoire soit déplacée au parc de la ville.

- **CONSIDÉRANT** que les élèves de l'école utiliseront la patinoire pendant les heures de classe et en fin de journée avec le service de garde ;
- **CONSIDÉRANT** que les résidents du quartier pourront utiliser la patinoire en dehors des heures d'école ;
- **CONSIDÉRANT** l'implication des parents bénévoles et de Monsieur Martin Montreuil ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Jean-Sébastien Racine, appuyée par Madame Dominique Pilon, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'APPROUVER** la demande faite à la ville de Gatineau au nom du conseil d'établissement de l'École des Cavaliers et d'investir le montant reçu pour les sorties en éducation physique.

CE #1920-08

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

CE #1920-09

14.6 Sorties de ski

Les sorties auront lieu le 6 janvier, 3 et 21 février 2020 à Edelweiss (Les Sommets). Une course amicale sera organisée par le centre de ski mais coûtera des sous pour organiser le tout. Maximum de 48 participants. Tous doivent obligatoirement suivre les cours de ski. Le coût de cette activité est de 180\$ (billet, cours de ski et location d'équipement et course), 150\$ (billet et cours de ski), 145 \$ (cours de ski seulement). Des discussions ont lieu concernant les détails de la course. Des informations supplémentaires seront envoyées par courriel et un votre électronique aura lieu, si nécessaire. Advenant la situation où l'activité de la course ne serait pas retenue, le montant sera ajusté en fonction du prix réel.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** les coûts et l'activité de ski alpin pour l'hiver 2020.

14.7 Sorties du service de garde

Monsieur Marc Rousson présente les activités et les sorties du service de garde. Il nous informe qu'il y a beaucoup plus d'inscriptions pour les sorties aux journées pédagogiques pour les élèves du service de garde.

CE #1920-10

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ce service, conformément à l'article 91, 1^{er} par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que l'information sera partagée aux parents au sein du document intitulé « Guide fonctionnement 2019-2020 »;

<p>Initiales du président</p> <p>-----</p> <p>Initiales de la directrice</p>	<p>Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</p>
--	---

CE #1920-11

- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Claudine Clément, appuyée par Madame Anne-Marie Beaulieu, il est résolu à l'unanimité;
- **D'ADOPTER** les sorties et les frais du service de garde.

14.8 Sortie de fin d'année des élèves de 5^e année

Les enseignantes de 5^e année réaliseront un projet d'entrepreneuriat avec leurs élèves pendant l'année scolaire. Les fonds amassés par le projet serviront à défrayer la différence le coût entre les frais demandés aux parents et le coût de la sortie à Calypso.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;
- **CONSIDÉRANT** le projet d'entrepreneuriat s'inscrit dans le développement des compétences des élèves et non une campagne de financement;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyée par Madame Dominique Piton, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** la sortie de fin d'année des élèves de 5^e année.

CE #1920-12

14.9 Modification du guide du service de garde

Monsieur Marc Rousson explique les modifications à effectuer au guide du fonctionnement du service de garde. Ces changements font suite aux nouvelles procédures de paiement de la CSPO.

- **CONSIDÉRANT** l'importance d'informer les parents sur le fonctionnement au service de garde ;
- **CONSIDÉRANT** que les modifications ont été expliquées à l'ensemble des membres;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Madame Christine Pichette, appuyé par Monsieur Richard Bilodeau, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** les modifications mentionnées au guide de fonctionnement du service de garde pour l'année scolaire 2019-2020.

Initiales du président ----- Initiales de la directrice	Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers
---	--

CE #1920-13

14.10 Vente de vêtements

Madame Catherine Dubuc explique le projet. Le projet de la vente de vêtements est davantage pour développer le sentiment d'appartenance qu'une campagne de financement. La vente aurait lieu lors de la soirée de rencontres des parents le 21 novembre 2019. Des échantillons seront disponibles lors de la soirée. Toutes les commandes seront effectuées par internet. Un appel d'offres sera envoyé afin de connaître le coût des vêtements et déterminer le prix de vente au prochain conseil d'établissement.

- **CONSIDÉRANT** que l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, donne au conseil d'établissement, le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent désirant soutenir financièrement les activités de l'école;
- **CONSIDÉRANT** que les fonds recueillis par la vente de vêtements seront soumis à l'approbation du conseil d'établissement ;
- **EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Monsieur Marc Rousson, appuyée par Madame Julie Foster, il est résolu à l'unanimité ;
- **D'ADOPTER** la campagne de financement pour la vente de vêtements pour l'année scolaire 2019-2020.

15. INFORMATIONS

15.1. Formation « CommeUnique »

Madame Marie-Chantal Rouleau explique l'offre de formation reçue pour les parents et les membres du personnel. La formation s'oriente dans une approche relationnelle. Ce sont 8 rencontres pendant une session. La personne qui offre la formation enverra la documentation pour le 4 novembre et elle est disponible pour venir faire une courte présentation lors de la prochaine rencontre du conseil d'établissement afin que les membres puissent prendre une décision éclairée.

Les membres sont en faveur de cette présentation au CÉ du 4 novembre.

16. VARIA

Une rencontre aura lieu demain soir à l'école secondaire Grande-Rivière pour discuter des bassins pour la nouvelle école secondaire.

17. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Madame Christine Pichette que la séance soit levée à 20h20.

<p><i>Initiales du président</i></p> <p>-----</p> <p><i>Initiales de la directrice</i></p>	<p style="text-align: center;">Procès-verbal du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT de l'École des Cavaliers</p>
--	---

La prochaine rencontre aura lieu le 4 novembre 2019 à 18h30.

Richard Bilodeau
Président

Catherine Dubuc
Directrice